GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 26 JUIN 1793.

Varsovie, le 26 Juin.

La Confédération générale vient de consigner un nouveau témoignage de *son zèle pour la chose publique & de son amour pour la paix*, dans un arrêté sous la date du 12, dont voici la teneur.

La Confédération générale des deux Nation libres & réunies.

Ne désirant que la réunion la plus intime de tous les enfans d'une même patrie, abroge & supprime toutes les peines portées par la constitution de 1776. contre les personnes qui n'ont point fait un recès légal de la Confédération de Bare; Elle proclame une amnystie générale en faveur de tous ceux qui sont entrés dans la dite Confédération; veut qu'ils continuent à jouir de l'estime publique comme par le passé, & déclare que leur personne & leurs propriétés seront respectées à l'égal de celles des autres citoyens. — Fait à Grodno dans la séance de la Confédération générale des deux Nations, le 12 Juin 1793. — Etoit signé....

Le même jour, la Confédération générale a rendu un arrêté, en confirmation de celui du 5 Avril de cette année, par lequel elle avoit remis à M. Kossakowski, Evêque de Livonie, l'administration des biens de l'Evêché de Cracovie, & la nomination à tous les bénéfices vacans. Dans le cas où le clergé du lieu tenteroit de mettre obstacle à la prise de possession du dit administrateur, Elle déclare tout opposant, incapable de posséder aucune espèce de bénéfices, & regardera même comme vacans, ceux qu'il posséderoit actuellement. Elle enjoint de plus au Chapitre de Cracovie, & sous les peines portées par les loix, de mettre lui-même M. l'Evêque Kossakowski, en possession de l'administration sus-dite, si l'investiture lui en étoit refusée.

Le 14. La Confédération générale des deux Nations rendit un témoignage public aux vertus, aux qualités politiques & sociales de feue S. A. le Pce. Alexandre Sapieha Grand Chancelier de Lithuanie, & Maréchal de la Confédération de ce Duché. Après avoir payé cette dette à la mémoire d'un Ministre justement regretté, elle a voulu que ce témoignage de l'estime qu'elle lui portoit, fût consigné dans ses registres. De suite elle a nommé à la dignité de Grand Chancelier vacante par sa mort, M. Chreptowicz ci-devant vice-Chancelier, & à la charge de celui-ci, M. Plater Castelan de Trock. Dans la même séance, le baton de Général de Camp de Lithuanie, a été conféré à M. Zabiello, Maréchal de la Conf: gen: de cette Province, & la charge de Maréchal de Cour, à Mr. Gielgud grand-Notaire de ce même Duché. — Le régiment ci-devant possédé par M. Brodowski Major-Général, est accordé à M. Mączyński, grand-Notaire de Camp de la Couronne, & celui des fusiliers de Lithuanie, à Mr. Gielgud fils du Staroste de Samogitie. — L'on a en même tems recommandé à S. M. pour la Coadjutorerie de l'Evêché de Livonie, M. Kossakowski Chanoine de Vilna.

La séance a été terminée par un arrêté portant injonction à la Commission du trésor, de présenter un état des arrérages de payement dus à S. A. le Pce. Poniński.

Résumé des 3 premières séances de la Diète assemblée à Grodno.

Le 17. jour fixé par les Universaux, pour la convocation de la Diète, les Nonces se rassemblèrent dès 9 heures du matin à la Chapelle, pour assister à la messe qui fut célébrée par M. Kossakowski Evêque de Livonie, ainsi qu'au sermon que fit ensuite l'Abbé Kossakowski son Coadjuteur. De-là ils se rendirent à la chambre dite *des Nonces*.

M. Ankwicz un des nonces de Cracovie, fit l'ouverture de la séance, par un discours analogue aux objets qui devoient y être discutés. Ensuite il pria les personnes étrangères aux délibérations, de se retirer, parce qu'on alloit procéder à l'examen des pouvoirs, qui doit se faire à huis clos. — Cet examen achevé, le Maréchal se disposoit à prêter le serment d'usage. Mais comme dans la formule proposée, à l'endroit où il est dit: *je serai fidelle* ..... au lieu d'ajouter: *aux Etats assemblés en Diète*; on avoit mis: *à la généralité*; bien qu'on ait reconnu ensuite, que ce changement n'avoit eu lieu que par une erreur de copiste; cependant cette méprise causa les plus vifs débats dans la salle; de manière qu'après avoir unanimement consenti à la nomination de M. Bieliński, pour remplir la place de Maréchal, on se refusa presqu'aussi unanimement, au serment qu'il devoit prêter en cette qualité. Le Prince Adam Poniński (le jeune) de la Couronne, & M. Wygonowski, de Lithuanie, furent ceux qui mirent le plus de fermeté dans leur opposition. Ces débats ayant duré depuis 11 heures du matin, jusqu'à 4 du soir, pour y mettre fin, on leva la séance.

A celle du lendemain, l'erreur reconnue dès la veille, ayant été duement constatée, le serment alloit passer à la pluralité, lorsqu'on y remarqua une seconde clause, qui n'excita pas moins de rumeurs que la veille. Cette clause c'étoit: *que les séances fussent tenues à huis clos*, de nouvelles clameurs occupèrent encore toute la séance, qui dura depuis 10 heures jusqu'à 4. & qui finit sans qu'on y pût rien résoudre.

Le Mercredi, la séance commença à huis clos, & le Maréchal y prêta le serment sans aucune opposition. Les divers motifs qui auroient pu en déterminer de nouvelles, avoient été écartés d'avance, afin d'éviter toutes discussions inutiles, & qui auroient retardé en pure perte la marche des affaires. On nomma ensuite une députation pour annoncer à S. M. la nomination du Maréchal: elle étoit présidée par M. Załuski. Les Nonces passèrent suivant l'usage dans la chambre des Sénateurs, où le Pce. Grand Chancelier de la Couronne, répondit au nom du Roi. Après cette cérémonie, S. M. leva la séance.

FRANCE.

Evénemens politiques dans le courant de Juin.

Les deux rapports Autriciens & François, que nous avons donnés dans notre dernière feuille, sur l'affaire du 17 Mai, nous ont forcés de laisser en arrière, plusieurs détails intéressans que nous avions préparés sur les séances orageuses mais decisives du 31 Mai, & du 1. 2. & 3 Juin. Nous tacherons aujourd'hui de dédommager nos lecteurs à cet égard, comme aussi sur l'article de Londres, que la multiplicité des matières nous a contraints d'omettre dans nos 2 derniers Nos.

On a déjà vu dans notre feuille de Samedi, combien étoit outrée & au delà de la vérité, l'esquisse que nous ont tracée de cette séance du 31. certaines gazetes Allemandes, celle de Hambourg sur-tout. Les faits parloient hautement, toutes réflexions devenoient inutiles. Nous avons déjà articulé les principaux, ceux qui pouvoient offir une idée juste de cette troisième insurrection; il ne nous reste plus qu'à donner à ce tableau, une bordure qui lui convienne.

Détails sur la journée du 31 Mai, tirés de la Chronique.

„Le mouvement étoit prévu depuis quelques jours, Gorsas & Girey l'avoient annoncé; le comité des Douze devoit le faire connoitre dans son rapport, & Lanjuinais avoit donné à ce sujet des détails exacts. Depuis deux jours des gendarmes parcouroient les villages, pour les prévenir de ne point s'effrayer du bruit du tocsin & du canon d'alarme, enfin on s'attendoit à un très-grand mouvement, dont on auroit pu assigner l'heure. Ceux qui aiment vraiment la République, & joignent à ce sentiment celui de l'humanité, étoient dans une inquiétude bien fondée, sur les suites funestes que pouvoit avoir une nouvelle insurrection. Ils craignoient de voir renaitre ces jours de sang, sur lesquels il faut jetter à jamais un voile; ils craignoient que quelques actes inconsidérés ne devinssent une occasion de haine & de rupture entre les départemens & Paris; enfin ils craignoient de voir détruire pour jamais cet accord qui dans des circonstances difficiles, peut seul sauver la République. "

„Il s'est formé à l'Evêché une assemblée sous le titre de: *conseil-général révolutionaire*. Neuf commissaires y ont été élus; ils se sont transportés à la commune, qu'ils

ont cassée & rétablie. A trois heures du matin, le bruit du tocsin a éveillé les citoyens, dont plusieurs ignoroient qu'ils devoient se lever de si bonne heure pour insurger; chacun s'est rendu à sa section, pour savoir de quoi il étoit question; on a envoyé des commissaires à la commune; on a bientôt appris le nouveau changement que les autorités constituées venoient de subir, & qu'il falloit obéir à un nouveau Commandant-général, le citoyen Henriot, comandant de la section des Sans-culottes. "

„ On a su aussi que le canon d'allarme devoit tirer, & les esprits préparés par le tocsin, ne pouvoient plus en être effrayés. On annonçoit cependant une opposition sur le Pont-Neuf, de la part de quelques citoyens, qui respectant la loi par laquelle il est défendu de tirer le canon d'allarme, sans un décret de la Convention, vouloient s'opposer à cette mesure. Le canon a cependant tiré; une foule de curieux s'est portée à la Convention, tous les citoyens ont été dans leur compagnie, on sembloit craindre de se communiquer ses idées. On attendoit sur-tout quel seroit le parti que la Convention alloit prendre, on vouloit savoir si son courage seroit à la hauteur du danger, dont elle sembloit menacée."

„ Des nouvelles allarmantes entretenoient les esprits dans l'inquiétude & l'agitation. Ici, on répandoit que cinq députés cherchant à se sauver, avoient été arrêtés dans leur fuite; là, on disoit que le Commandant de Valenciennes avoit eu la tête coupée, après une lâche trahison, & qu'on avoit trouvé dans sa poche, des preuves de complicité avec le comité des douze. Ici, les révoltés de la Vendée avoient fait de grands progrès; là, Valenciennes étoit bombardé; selon plusieurs il étoit pris. On sent bien que ces divers récits bienque faux, ne pouvoient produire qu'une agitation funeste, & les anarchistes sachant habilement en profiter, répandoient qu'il falloit demander à la Convention, de livrer au peuple les appellans, & les membres de la commission des douze; qu'il falloit demander Isnard & Lanjuinais; qu'ils ne pouvoient pas prendre part à la délibération qui alloit s'ouvrir sur cet objet, sans être juges dans leur propre cause. Au milieu de ces clameurs, une proclamation de la municipalité invitant les citoyens au calme, n'a pas peu contribué à l'établir, mais chacun se demandoit pourquoi on les avoit fait lever; beaucoup d'hommes égarés ne distingant ni montagne ni plaine, accusoient la Conv: entière du renchérissement des denrées, & croyoient trouver la fin de leurs maux dans sa dissolution. Cependant leur activité consistoit plus en paroles qu'en actions. Nous avons entendu dire: ce sont tous des..... il faut les chasser.... je vais me coucher. "

„ La journée étoit superbe, & comme vers midi il n'y avoit eu aucun événement sinistre, chacun se promenoit, rioit librement. Toutes les femmes étoient assises tranquillement sur leurs portes, pour *voir passer l'insurrection*; aucun désordre n'a été commis, il y eut peu de clameurs dans les tribunes de la Convention. "

„ Toutes les sections se sont retirées tranquillement avec le jour. Paris a été illuminé, mais très tranquille. Hier tous les atteliers ont recommencé leurs travaux, & rien n'annonce que le calme doive être troublé. "

„ Les lettres & les journaux d'hier, ont dû arriver plus tard que de coutume. La section de bon conseil a arrêté jusqu'au soir l'envoi des couriers: toutes les lettres ont été décachetées. "

„ Les scellés ont été mis sur les papiers de Clavière & de Lebrun, sans doute par quelque comité de la Convention, car ces ministres appartiennent à la République entière."

„ L'offre de 40 sols par jour faite aux ouvriers, parut peu les toucher; en effet, le salaire de leur travail leur produit le double, & ils ne le doivent qu'à leur industrie. On craint que cette offre ne soit acceptée que par des hommes qui ne puissent gagner leur vie autrement, & les ouvriers sont si rares, qu'il n'y a que l'inconduite ou l'incapacité qui puisse les mettre dans ce cas. "

Proclamation de la municipalité de Paris.

„ Citoyens, la tranquillité est plus que jamais nécessaire à Paris. Le département a convoqué les autorités constituées & les 48 sections, pour des objets de salut public. Toute mesure qui devanceroit celles qui doivent être prises dans cette assemblée, pourroit devenir funeste. Le salut de la patrie exige que vous restiez calmes, & que vous attendiez le résultat de la délibération. "

Du 1. Juin. Barrère, au nom du comité de salut public, lit une adresse aux François sur les événemens du 31. Le récit des événemens n'a pas paru exact; il a excité des murmures dans le côté droit. D'un côté on veut que la discussion s'ouvre sur cet objet, de l'autre, on demande que la proclamation soit adoptée. La discussion a duré long-temps. Enfin Barrère a retouché son adresse; il l'a relue avec des modifications; elle a été adoptée. (Nous la donnerons dès que l'espace nous le permettra.)

La séance étoit levée à cinq heures, & tout paroissoit calme. Mais vers les six heures, le tocsin ayant sonné dans quelques quartiers, la générale battue & le rappel dans toutes les sections, plusieurs députés se sont rendus au lieu des séances de la Convention; divers bataillons armés s'y portoient. Quelques difficultés s'étant élevées sur la question de savoir, si l'on devoit se réunir, quoiqu'il n'y eût pas de séance indiquée, ce qui feroit que plusieurs membres non avertis ne se rendroient peut-être pas. Legendre a représenté que quand la générale étoit battue, tout citoyen devoit se rendre à son poste, & que celui du législateur étoit dans le sanctuaire des loix. Grégoire étant arrivé a pris le fauteuil, & la séance a été ouverte.

Cambon annonce au nom du comité de salut public, que les nouveaux mouvemens sont causés par le mécontentement qu'éprouvent les citoyens, de ce que la Convention n'a pas encore statué sur les pétitions que lui ont présentées hier les autorités constituées de Paris, & notamment celle relative aux vingt-deux membres dénoncés. Cambon ajoute qu'une députation du département de Paris demande à se présenter, sans doute pour donner à cet égard, des éclaircissemens. La députation est admise; Hassenfratz son orateur, renouvelle la pétition du décret d'accusation contre les vingt-deux, & demande en outre, que le même décret frappe Ducos, Isnard, Fonfréde & Dussaulx, également réprouvés par l'opinion publique.

„ Et vous (s'adressant au côté gauche) vrais représentans du peuple, restés fidèles à vos devoirs, nous vous avons indiqué le seul moyen de sauver la patrie. Si vous ne pouvez l'employer, déclarez nous-le, nous sommes debout, & nous la sauverons encore, comme nous l'avons déjà sauvée deux fois. „ Les pétitionnaires sont admis à la séance. Dussaulx déclare qu'il se trouve heureux d'être associé aux membres déjà dénoncés, puisqu'il a travaillé depuis 30 années pour la liberté, & qu'ayant la conscience pure, il attendra les événemens avec tranquillité. "

Fermond s'oppose à ce que la discussion soit ouverte, allégant que les pétitionnaires ne sont pas députés par les aut rités constituées, mais par une prétendue commune révolutionaire, comme le porte le texte de la pétition. Marat répond que cela ne peut être qu'une erreur de copiste: à quoi Fermond réplique, qu'il y auroit lieu de croire, après cette explication, que Marat est l'auteur de la pétition. Legendre représente que si le peuple veut la liberté, il faut qu'il se prononce fortement, & qu'au lieu de se borner à décréter d'accusation vingt-deux membres, l'assemblée doit ordonner que tous les appellans feront tenus de céder la place à leurs suppléans, & que jusqu'à leur arrivée, ils feront mis chez eux en arrestation. L'opinant soutien qu'il est impossible d'espérer de la part de tels hommes, une constitution républicaine.

Laignelot, en rappelant tous les députés à leur propre conscience, fait sentir qu'une assemblée aussi divisée par l'esprit de parti & les passions, ne peut pas sauver la République. „ Où en sommes nous, ajoute-t-il? On répand que Condé est pris, que le département de la Lozère est en insurrection. Je demande que sous trois jours, le comité de salut public fasse un rapport, sur les moyens qu'il croit propres à sauver la République, de ses ennemis intérieurs & extérieurs, & que jusque-là le peuple reste debout."

Marat rend compte qu'il a témoigné aux pétitionnaires son étonnement, d'avoir vu sur leur liste, Dussault vieillard radoteur, incapable d'être chef de parti; Lanthenas, pauvre d'esprit, qui ne mérite pas qu'on songe à lui; & Ducos, qui n'ayant eu que quelques opinions erronées, dont on ne sauroit lui faire un crime, ne peut pas être regardé comme un chef contre-révolutionaire. Il demande donc qu'on se borne à poursuivre les complices de Dumourier, les calomniateurs de Paris & de la Montagne, & conclut comme Laignelot.

Barrère, en appuyant aussi la demande d'un rapport du comité de salut public, représente que ce n'est pas sur leurs opinions, mais sur des faits, que l'on peut juger les députés. D'après cela, il propose un décret qui est adopté, & qui porte: „ Que sous trois jours, le comité de salut public présentera les moyens, qu'il croira capables de défendre la République, de ses ennemis tant intérieurs qu'extérieurs, & que dans le même délai, il fera un rapport sur les députés dénoncés. Qu'à cet effet, le département & la commune de Paris fourniront à ce comité, toutes les pièces à l'appui de leurs dénonciations. "

Du 2 Juin. Lanjuinais ayant obtenu la parole pour une motion d'ordre, s'est plaint de tout ce qui se passoit depuis trois jours à Paris, & de ce que des pouvoirs qu'il accuse de vouloir rivaliser la représentation Nationale, se levoient à côté d'elle. Il a demandé que toutes les autorités révolutionaires de Paris fussent cassées, & que désormais quiconque s'arrogeroit une autorité illégitime, fût mis hors de la loi, & qu'il fût permis de lui courir sus. (Cette opinion n'a pas été entendue sans de violens murmures.)

Le Président ayant annoncé une députation des 48 sections de Paris, elle a été admise. Après s'être plaint de ce que les mandataires du peuple, semblent rire de son calme & de sa persévérance, elle a annoncé qu'elle venoit dénoncer pour la dernière fois, les factieux de la Convention Nationale, dont les crimes étoient assez connus. „ Décrétez à l'instant, a ajouté la députation, qu'ils sont indignes de la confiance Nationale; mettez-les en état d'arrestation, nous en répondrons à leurs départemens sur nos têtes. Le salut du peuple est encore pour un instant entre vos mains; sauvez-le, ou nous vous déclarons que nous allons le sauver. " (L'assemblée ayant renvoyé cette pétition à son comité de salut public, motivé sur le décret d'hier, les députés de la commune sont sortis: une grande partie des tribunes en a fait autant. Après une extrême agitation, & sur les observations faites par Cambon, l'assemblée ordonne que le rapport du comité de salut public sera fait séance tenante.)

Au nom du comité de salut public, Lacroix fait rendre un décret qui établit à Paris, une force armée de 6000 hommes, dont la solde sera de 40 sous par jour.

Barrere au nom du même comité, a fait un rapport sur les membres dénoncés. Après un mur examen, ce comité a pensé que la seule mesure commandée par les circonstances, étoit d'inviter au nom de la patrie, ces membres dont les opinions & la conduite ont inspiré des méfiances, à se suspendre eux-mêmes de leurs fonctions. (A l'instant Isnard, Lanthenas, Dussaulx & Fauchet renoncent à leur mission.)

En se démettant de ses fonctions, Isnard a dit. „ Lorsqu'on met dans la balance un homme & la patrie, mon choix n'est point douteux, je penche pour la patrie, pour cette patrie que j'adore, que j'adorerai jusqu'au tombeau. Si tout mon sang étoit nécessaire pour la sauver, je n'hésiterois pas à le répandre avec courage, & je serois moi-même le prêtre qui immoleroit la victime. Je ne m'attendois pas que ma fierté républicaine me rendroit un objet du courroux du peuple; mais puisque je le suis, & que le comité de salut public juge nécessaire au salut de la patrie, la suspension de plusieurs mandataires du peuple, je n'attendrai pas qu'un décret soit rendu: je me suspends moi-même, & je rentre dans la classe des autres citoyens; je ne demande d'autre sauve-garde, que la loyauté du peuple, pour lequel je fais mon sacrifice. "

Lanthenas, Dussaulx & Fauchet donnent aussi leur démission, en protestant qu'ils n'ont jamais eu en vue, que l'intérêt & le bonheur du peuple.

Barbaroux déclare qu'il ne croit pas avoir le droit de se suspendre lui-même, des fonctions que lui a conférées le peuple. „ Elles ne nous appartiennent pas, dit il, nous n'en sommes que dépositaires. En les quittant sans l'aveu de mes commettans, je me croirois coupable à leurs yeux; mais si la Convention m'ordonne de cesser mes fonctions, j'obéirai parce que je dois lui obéir, & qu'alors elle seule est responsable au souverain.

Marat. „ Je désapprouve les mesures proposées par le comité de salut public, parce qu'elles tendent à laisser aux accusés, l'honneur d'un dévouement volontaire. C'est aux patriotes connus, c'est à ceux qui ont fait des sacrifices pour la liberté, à ceux qui en ont été les martyrs, c'est à moi qu'il appartient de donner l'exemple honorable d'un dévouement absolu à la cause du peuple. Ma présence ici a été long-temps une pierre d'achoppement. Eh bien! je déclare qu'aussitôt que vous aurez porté un décret d'accusation contre les mandataires infidèles, qu'on vous a tant de fois dénoncés, en exceptant toutes-fois de la liste, Dussaulx, Lanthenas & Ducos, je donne ma démission, si l'assemblée l'exige, & si je puis être une source de débats. "

Lanthenas. Je demande le décret d'accusation. Si les membres dénoncés sont coupables, les tribunaux prononceront sur leurs crimes; s'ils sont innocens, ils seront réintégrés à leurs postes, & ils n'auront rien perdu. „ (Applaudissemens.)

Chabot venoit de commencer son opinion, sur la distinction à faire des membres qui sont les instigateurs de la guerre civile, de ceux qui n'en sont pas coupables, lorsqu'un grand bruit se fit entendre à l'une des extrémités de la salle. C'étoient plusieurs députés qui voulant sortir, en étoient empêchés par des sentinelles. On a entendu Lacroix s'exprimer en ces termes. „ Nous avons juré de vivre libres ou de mourir. Il faut mourir, mais mourir libres. Je déclare que la Convention n'est pas libre. Une force armée environne la salle. Je me suis présenté pour sortir, j'ai été repoussé, menacé; j'ai dit: „ Je suis député; „ voici ma carte, laissez moi sortir. La force armée est „ ici, ou pour défendre la Convention, ou pour l'opprimer. „ Si c'est pour la défendre, laissez-nous vaquer paisiblement „ à nos affaires, & sur-tout au salut public. Si c'est pour l'op- „ primer, la Convention ne peut plus délibérer. " Ordinairement la consigne du poste, est donnée par les inspecteurs de la salle. Je me suis transporté au lieu de leur séance, ils m'ont assuré n'avoir donné aucune consigne, pour empêcher les députés de sortir. Je demande que le Commandant de la force armée soit mandé à la barre, qu'il rende compte de la consigne qui lui a été donnée, de qui il l'a reçue, & par quel motif elle a été donnée. "

„ Il ne suffit pas de cette mesure, s'écrie Grégoire; il faut un exemple terrible; il faut que les coupables de cet attentat à la Majesté du peuple, tombent sous le glaive de la loi. Barrère, en appuyant la demande de Lacroix, déclare que la Convention n'est pas libre, qu'elle est assiégée. " Je ne crains rien du peuple de Paris, ajoute-t-il, mais je crains tous des scélérats qui veillent pour l'égarer & le perdre. Il existe un comité contre-révolutionaire d'étrangers; un nommé Gusmann, Espagnol d'origine, paroit être le directeur du complot formé pour assassiner la République. Je sais que ce jour même on a fait distribuer des assignats de cinq livres par poignées, à des femmes & à des hommes gagés pour seconder les projets liberticides des puissances étrangères; je demande qu'il soit ordonné à la force armée qui environne la salle, de se retirer à l'instant."

Cette proposition est adoptée; ce décret est signifié aux sentinelles, *qui refusent de désemparer.* Le Commandant de la seconde légion, mandé à la barre, s'y présente. Il déclare n'avoir point donné la consigne dont l'assemblée se plaint, étant trop pénétré du respect qu'il doit à la représentation Nationale. Un second officier fait la même déclaration. Un inspecteur de la salle annonce qu'un autre officier a déclaré „ que des factionnaires qu'il avoit lui-même placés, ont été relevés par une garde étrangère, & que lui-même a été consigné par deux inconnus *à moustaches*, qui paroissoient n'avoir pas même la connoissance des formes usitées pour le service militaire. " (Cette force a été écartée, & la séance levée tranquillement.)

De Londres, le 12 Juin.

La flotte qui est sous les ordres de Lord Hood, & qui avoit appareillé le 22. est sortie de la rade de Spithead, dans les derniers jours de Mai. Elle avoit sous son convoi, 14 navires des Indes, & un grand nombre d'autres batimens marchands. Elle croise dans des parages où elle est sûre de faire des prises.

Le 24. un détachement considérable de cavalerie & de dragons légers avoit été embarqué sur la Tamise, pour se rendre à Ostende. Le régiment d'émigrans François de 1000 hommes, sous les ordres du Comte de la Châtre, devoit les suivre incessamment. Son départ fixé aux premiers jours de Juin, a eu lieu. Ce Corps est actuellement auprès de Courtrai.

Quinze vaisseaux de ligne sont sortis des ports de Brest, de l'Orient & de Rochefort; ils sont allés au devant d'un convoi colonial, que peut-être notre flotte aura tâché d'intercepter. On se plaint dans tous les ports, du ministre Albarat, qui ne protege en aucune manière la navigation; aussi compte-t-on depuis 15 jours, plus de 25 navires marchands, envahis par nos corsaires.

Ce n'est plus seulement à Londres, c'est dans presque toutes les villes de la Grande-Bretagne, que l'on voit régner un trouble, une agitation dont on chercheroit en vain à se dissimuler la cause. Tel un nuage qui n'est qu'un point dans son origine, grossi peu-à-peu par les vapeurs de la terre, gronde sourdement dans le loingtain, jusqu'à ce que poussé tout-à-coup par un vent impétueux, il s'éleve sur l'horison, s'enfle, crève, & vomit la foudre: telle cette effervescence populaire, dont on a négligé d'extirper le germe à sa naissance, se développe, se fortifie, se propage, prend chaque jour un caractère plus décidé, & menace peut-être d'une explosion, qui sera d'autant plus terrible, qu'elle aura été plus long tems concentrée. Ce n'étoient d'abord que des demandes confuses, des plaintes à demi-articulées; aujourd'hui ce sont des clameurs tumultueuses, c'est un vœu général fortement prononcé. Presque toutes les villes & les bourgs envoyent au parlement des commissaires ou des adresses. De simples citoyens même, mais en

très grand nombre à Londres sur-tout, fatiguent chaque jour le Parlement & toutes les autorités constituées, de pétitions dans lesquelles ils demandent hautement la réforme de cette Magistrature qu'ils accusent d'être vendue aux ministres, & la fin de la guerre, qu'ils indiquent comme le seul moyen de rendre à la banque, & au commerce qui en est l'ame, ce crédit sans lequel ni l'un ni l'autre ne peut subsister. Aussi le parti de l'opposition a-t-il aujourd'hui presque toujours le dessus.—En Ecosse on a fait plus encore. Il s'y est formé une Convention, composée des divers députés de presque toutes les sociétés du Royaume, & d'un grand nombre de citoyens de tout rang, dont plusieurs sont des gens d'un certain poids. Ses membres ont pris le nom *d'amis du peuple*, nom spécieux peut-être, mais cher à ce peuple, qui croit y voir son salut & son bonheur. Cette société qui siège à Edimbourg, & qu'on dit être déjà plus nombreuse que le parlement, arrêta dès sa première séance, qu'elle ne se dissoudroit, que lorsque le Parlement auroit acquiescé à ses demandes. Ce sont les mêmes que celles qui sont formées tous les jours, par les citoyens des trois Royaumes. Le prétexte qui sert à colorer toutes ces plaintes, c'est la stagnation du commerce, le discrédit du papier-monnoie, & le grand nombre de banqueroutes qui se multiplient à vue d'œil. — Les troubles qu'on disoit éteints en Irlande, ou l'étoient mal, ou renaissent de leurs propres cendres. Le Gouvernement prend toutes les mesures qu'il croit les plus propres à ramener l'ordre & la paix. Mais peut-être a-t-il trop longtems négligé cet objet, qu'il supposoit d'une mince importance.—Le Comte d'Artois est toujours écroué sur son vaisseau, & par le Gouvernement, pour lui éviter la honte d'une prise-de-Corps, dont le ménacent ses créanciers, s'il descendoit à terre; & par ces créanciers eux mêmes, qui ne lui permettent point de gagner le large, qu'il n'ait fait honneur à des milliers de billets à vue, à ordre ou de change, qu'on leur a envoyés de Paris. On assure mais peut-être sans preuves, que le montant de ces billets passe cent millions. Ainsi sa descente sur les côtes de France, est remise à la campagne prochaine. Toutes ces circonstances réunies font espérer, qu'on en viendra bientôt à des propositions de paix de part & d'autre. — C'est le 4. que la gazette de la Cour a annoncé la prise de Tabago par la flotte Angloise; mais le détail des prises est peu exact.

De la Flandre, le 7 Juin.

Depuis que les François ont abandonné Famars, les armées Autrichiennes ne font aucun mouvement, sinon contre les forteresses.

Du quartier-général de l'armée combinée des Anglois, Hannovriens & Hollandois, à Herin.

Du 31. Un gros Corps de troupes Françoises, fort de plus de six mille hommes, s'est avancé ces jours passes sur Furnes, avec au dela de 30 pieces de canon. La garnison Hollandoise, composée tout au plus de mille hommes, ne croyant pas pouvoir résister à des forces si supérieures, s'est retirée à Ostende, avec le magistrat & le receveur. Mais le Corps de troupes Angloises de la garnison d'Ostende, ayant eu avis de cette incursion, se mit d'abord en marche, pour se joindre aux garnisons de Nieuport & de Courtray, afin d'attaquer de suite les Républicains, qui se retirèrent prudemment sans l'attendre, après avoir enlevé beaucoup de vivres, de fourages & d'argent.

Du 1 *Juin.* Le Colonel Milius ayant appris que l'ennemi avoit penétré dans Furnes, fit un mouvement vers Etfendam, envoya quelques petits détachemens par Giverinkhove, & droit par Alveringem. A peine ces détachemens parurent à Furnes, que l'ennemi commença à se retirer. Le Colonel Milius ordonna au Capitaine Mesko, des hussards de Blankenstein, de poursuivre l'ennemi, & d'attaquer, s'il etoit possible, son arriere-garde. Le Colonel avança avec 30 hommes de Loudon Verd, & 200 Hollandois. Le Capitaine Mesko réussit fort bien dans cette opération, força l'arriere-garde, tua 6 hommes, fit 1 Capitaine, 1 Lieutenant & 25 soldats prisonniers.

On poursuivit l'ennemi jusqu'à Adinkerke, & on reprit Furnes.

Le Prince de Würtemberg a donné avis, que l'ennemi a canonné aujourd'hui de la forteresse de Condé, depuis 4 heures du matin jusqu'à 7 & qu'il s'est avancé contre ses chasseurs, avec environ 50 hommes. On tira près de 400 coups de canon, qui ne firent reculer aucune de nos sentinelles, ni aucun de nos piquets; il y eut seulement 2 hommes de Joseph Colloredo, & un de Mahony de blessés, 2 chevaux des hussards de Berchiny de tués, & 3 de blessés.

Du 3. L'ennemi a tiré très-vivement de la forteresse de Valenciennes, sur nos troupes qui travaillent aux redoutes de la ligne de circonvallation: Dans cette affaire, le Capitaine Hanning & le Lieutenant Mesporg, de Hohenlohe, furent légèrement blessés; il n'y eut d'ailleurs pas la moindre perte. Les redoutes sur lesquelles l'ennemi avoit principalement dirigé le feu de ses canons, furent cependant achevées.

Du 4. Le Général Custine nouvellement arrivé pour commander l'armée Françoise contre nous, a fait sortir (sous prétexte d'en faire la revue,) les troupes du camp de la Magdeleine, près de Lille, pour aller sur Douai. Son intention étoit d'attaquer le Général Prussien Baron de Knobelsdorff, dans son camp à Orchies: Il se porta effectivement ce matin avec ses troupes sur cet endroit.

Le Lieutenant-Général de Knobelsdorff détacha un officier avec quelques fusiliers, qui donnèrent sur l'avant-garde ennemie. Ils furent soutenus par les deux Lieutenans des hussards de Bonin & Volzon, qui attaquèrent cette avant-garde ennemie avec la plus grande bravoure, & lui tuèrent douze hommes, parmi lesquels se trouve un Colonel. Un Lieutenant-Colonel, trois officiers, 11 bas-officiers, un trompette, 16 soldats furent faits prisonniers, & on prit 6 chevaux.

Du 5. Aujourd'hui, l'ennemi a attaqué le poste du Lieutenant-Feldmaréchal Comte de la Tour, près de Merles le Chateau, pour fourager dans les environs. Le Comte de Haddick, Major des dragons de Cobourg, qui commandoit dans ce poste, a repoussé d'abord l'ennemi par un feu bien soutenu de son artillerie chargée à mitraille; puis il a détaché sa cavalerie vers Erquelines, qu'occupoit une partie de l'infanterie & des chasseurs ennemis, dont 21 ont été sabrés, 30 blessés & 6 fait prisonniers; on a transporté ces derniers, également blessés, à l'hopital de Mons. Notre perte se réduit à un cheval tué, & un autre blessé légèrement.

De Bruxelles, le 7. Juin.

La majeure partie de la grosse artillerie de siege, qui étoit en réserve à Ath, en est partie avant-hier pour se rendre devant Valenciennes. La tranchée devant cette place s'ouvrira le 12 de ce mois. Il paroit que le Général de Ferraris est chargé de la conduite de ce siege, que l'on croit ne devoir pas durer longtems, par les grands moyens que l'on va employer, pour la prompte réduction de cette place importante. Quant à l'armée Françoise, elle se rétranche en avant de Bouchain. Son centre est apuyé par cette ville, sa gauche par l'Escaut, & sa droite par des bois. Cette position quoique très bonne par elle-même, n'est cependant pas comparable à celle qu'ils ont abandonnée à Famars. Du côté de Lille, il y a de très fréquentes escarmouches entre les troupes alliées, & les Républicains postés au camp de la Madeleine sous cette ville. Ceux-ci ont reçu un renfort de 6000 hommes, avec quelques pieces de campagne, des caissons, des provisions, &c. Le lendemain ils ont occupés deux villages Autrichiens, d'où ils ont emmené beaucoup de provisions & de fourages.

La garnison de Condé a fait hier une vigoureuse sortie sur nos avant-postes; après quelques avantages elle a fini par être repoussée. Elle en fait continuellement de semblables, qui incommodent beaucoup nos travailleurs, & nous font perdre du monde.

Avant-hier, le Commandant de Condé, profitant du moment où le vent portoit du côté de l'armée Françoise, fit élever un ballon, dans lequel étoit attachée une boite, avec cette inscription: *Ceux qui trouveront cette boite, sont priés de remettre les lettres qu'elle contient, à leurs adresses.* Ces lettres étoient pour le Général de l'armée Françoise, & les Commissaires de la Convention Nationale. Mais le vent ayant changé, lorsque le ballon se trouva à une certaine hauteur, le fit tourner vers Valenciennes, du côté de l'armée Autrichienne, où il s'abattit. Les dépêches qu'il contenoit, ont été remises au Prince de Saxe-Cobourg.

De Francfort, le 7 Juin.

Pendant la nuit du 4 au 5. il y eut à Hochheim & ses environs, une vive canonade qui dura jusqu'au matin. Les Allemands parvinrent enfin à déloger les François d'un poste avantageux qu'ils occupoient. On dit que la perte a été fort considérable de part & d'autre. Le 5 au soir, 3 bateaux François chargés de munitions se présentèrent pour passer le Rhin. L'un fut coulé à fond, les autres se sauvèrent. Les Prussiens & les François ont continué de se canonner toute la nuit. Nous en ignorons jusqu'ici le résultat. (Le 10. les François ont fait encore une sortie qui a eu, dit-on, quelques succès.)

On donne pour certain que le siege réglé de Mayence, commencera du 12 au 15 de ce mois. Des chaloupes canonières sont attendues pour ce tems de la Hollande; elles rendront le même service, que les saïques au siege de Belgrade.